Avec la CGT pour retrouver le sens de nos missions !

Élections professionnelles comité social d'administration Institut National du Nautisme

Fonction publique UTILITÉ PUBLIQUE

Vote électronique du 3 au 10 décembre 2026

Éduquer, former, accompagner, protéger : nos métiers ne se résument pas à gérer des dispositifs, instruire des dossiers et remplir des tableaux de bord. Nous travaillons pour que chacune et chacun puisse accéder aux pratiques sportives, culturelles, artistiques, associatives et citoyennes : à tout ce qui est constitutif de l'éducation populaire pour permettre de comprendre le monde, d'y prendre sa place et de le transformer. Mais pour cela, il faut un vrai ministère Jeunesse et Sports, c'est-à-dire un ministère disposant des moyens humains, financiers et organisationnels au service d'une ambition politique résolument portée vers les services publics et l'émancipation !

Mais voter CGT au CSA ministériel JS, ce n'est pas seulement élire des représentant·e·s appelé·e·s à siéger dans les instances de dialogue social. C'est renforcer le poids, la légitimité et la capacité d'action d'un syndicat interprofessionnel de transformation sociale, qui siège au sein des branches professionnelles de nos collègues du privé des sports et de l'éducation populaire. C'est aussi renforcer un syndicat acteur de la construction des rapports de force. Particulièrement active lors du mouvement social contre la réforme des retraites en 2023, la CGT a également participé au barrage à l'extrême droite lors des élections législatives anticipées de 2024. **La CGT est aujourd'hui résolument aux côtés de la jeunesse pour exiger des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux pour l'école publique et des politiques JS au service de son émancipation.**

Face à la montée des inégalités sociales, de la précarité économique et de l'extrême droite, la CGT est une organisation indispensable pour tout·es celleux qui veulent un monde plus juste, plus égalitaire et plus solidaire. **En votant CGT, vous renforcez un réseau syndical qui porte votre voix, défend vos droits et construit avec vous le rapport de force nécessaire pour faire progresser les droits collectifs, en dehors comme au sein des instances du dialogue social.**

Un ministère doté de moyens d'action

Le ministère de la Jeunesse et des Sports en est-il encore vraiment un ? Avec des moyens humains insuffisants (quasiment moitié moins d'agents en 2026 qu'en 2018) des moyens financiers exsangues, que peut encore faire le ministère JS ? En ajoutant à cela une désorganisation des services (multiplication des donneurs d'ordre avec les rectorats, les préfectures, les agences) et une absence totale de volonté politique (**le silence de la ministre de la Jeunesse et des Sports depuis le début du mouvement lycéen et étudiant est éloquent**) force est de constater qu'en Macronie, les politiques Jeunesse et Sports sont réduites à portion congrue : un semblant de régalien par ici ou une pincée de dispositifs par là ne suffisent pas !

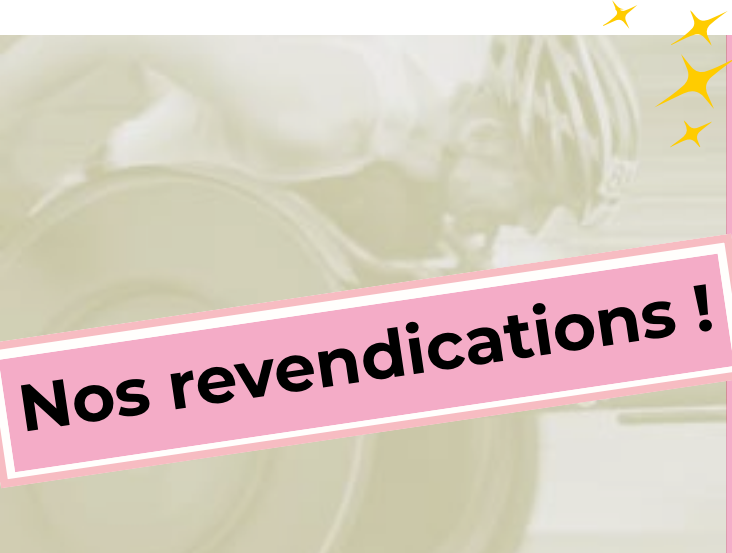

Nos revendications !

Une politique Jeunesse et Sports ambitieuse se traduisant par un cap politique visant à l'émancipation, une augmentation du budget général consacré aux politiques JS et à un plan de recrutement statutaire de PTP pour augmenter les effectifs.

La réinternalisation des agences (nationales du sport et du service civique) au sein des services administratifs.

Une clarification des reponsabilités et le **recul de l'influence des rectorats et préfets** sur nos services.

Un service public de proximité qui **accompagne les associations sans les mettre en concurrence** et garantit l'égal accès pour tout·es et sur tous le territoire au mouvement associatif JS.

Des salaires et des carrières à la hauteur de nos qualifications

Le sens du métier ne paie ni le loyer ni les courses. **L'engagement des personnels ne justifie ni le décrochage des rémunérations ni les carrières bloquées.** Chez nous comme ailleurs dans la fonction publique, le point d'indice est gelé depuis trop longtemps. Le recul des droits collectifs en faveur des droits individuels ouvre la porte à l'arbitraire de l'administration, tant en matière de primes que de promotion ou de recrutement. C'est pourquoi la CGT défend avec force et conviction les droits collectifs contre les droits individuels qui conduisent à l'ubérisation du salariat en général et l'introduction de modes de gestion RH issu du privé dans les services de l'Etat. Ces dynamiques mortifères de paupérisation des agents ne sont pas inéluctables. **Elle découle de choix budgétaires politiques, car comme on le répète souvent, de l'argent il y en a dans les caisses du patronat : plus qu'un slogan, une réalité !** Elle découle également de choix de gestion RH mettant en avant la mise en concurrence des collègues les uns avec les autres, favorisant la docilité et l'obéissance aveugle au détriment de l'intelligence collective et du débat rationnel. Si les PTP ont enfin vu leur paye augmenter du fait du passage au RIFSEEP, le principe de prime au mérite et de tout ce qui en découle ne saurait nous satisfaire. Pour la CGT, les droits collectifs demeurent pour nous la meilleure manière de défendre les intérêts de tout·es et de chacun·e.

Nos revendications !

Une augmentation immédiate d'au moins 10% du point d'indice, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et son indexation sur l'inflation.

Des grilles revalorisées reconnaissant les qualifications et les responsabilités, et permettant un doublement du traitement entre le début et la fin de carrière.

Des promotions et des mobilités transparentes, fondées sur des critères connus et contrôlables, et non sur la mise en concurrence.

L'intégration des primes dans le traitement indiciaire pour leur prise en compte dans la retraite.

Un plan de titularisation des contractuel·les occupant des emplois permanents et l'amélioration immédiate de leurs droits.

L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.



Une organisation du travail adaptée à la qualité de vie des agents

Outre les problèmes posés sur les services publics, la désorganisation du travail au sein du ministère JS porte préjudice à l'ensemble des agents JS. En effet, la multiplication des donneurs d'ordre engendre des surcharges structurelles, des injonctions contradictoires et des missions administratives qui nous éloignent des missions d'accompagnement techniques et pédagogiques auprès de nos partenaires associatifs. C'est pourquoi, en plus des revendications spécifiques portant sur une organisation des services vertueuse pour le sens du métier (voir ci-dessus), la CGT demande pour de lutter contre le travail empêché, source de mal-être pour les agents :

Une charge de travail compatible avec les effectifs et le temps de travail.

Le respect des garanties statutaires et notamment des missions techniques et pédagogiques.

Les moyens matériels (frais de déplacement, locaux...) suffisants pour faire notre travail.

L'abrogation du jour de carence et le rétablissement de la rémunération à 100% des congés de maladie.